

I. PARTICIPANTS

Direction : P-Y. Mourcet- L.Daubert- L.Neveux

Délégués FO: C.Mirgon- E.Mesuil- S.Tardin- J.Brambati- E.Massé- D.Castaing

II. EMPLOI

Evolution des effectifs au 30 Avril 2015

		Affectés à Gimont	Déplacés in situ	Dont Détachés Filiale/Client	Dont Abs longue durée	Total
Cadres	CDI	3		0		3
	CDD	0				
Etam	CDI	62	2	3	1	67
	CDD	3				
Ouvriers	CDI	35		0	1	44
	CDD	9				
Alternance (Contrat Pro + apprentis)		0				0
Intérimaires	Etam	1				20
	Ouvriers	19 (dont 7 CP)				
Total		132	2	3	2	134

Nombre d'embauches en Avril ?

Ouvrier : **4 CDD + 1 Intérim**

Nombre de sorties en Avril ?

Ouvrier : **1 CDD**
Etam : **4 Intérims**

III. PLAN DE CHARGE

Evolution des plans de charges

Chantier	Plan de charge	Nbre d'avions / Evolution		
		Anc PDC	Nouveau PDC	Variation
A380	2015	28	28	
	2016	26	26	
	2017	26	26	
A350	2015	38	38	
	2016	70	75	+ 5
	2017	104	100	- 4
F7X	2015	19	19	
	2016	29	29	
	2017	25	26	+ 1
B777	2015	14	14	
	2016	9	11	+ 2
	2017	7	7	

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité depuis Janvier 2015 :

HEURES	Janvier	Février	Mars	Avril	Tendance
Assemblage 471 (Productif)	11 280	11 975	12 599	12 175	↘
Assemblage 470 (Improductif)	2 200	2 069	2 327	2 082	↘
Contrôle 557	1 770	1 667	2 164	1 989	↘

IV. ENVIRONNEMENT ET COMMUNICATION

Est-il possible d'avoir une présentation officielle à tous les salariés de la restructuration financière de l'entreprise ?

Quel est l'impact de la restructuration financière sur le fond B ? Que vont devenir les fonds disponibles et non disponibles de ce fond ?

Réponse Direction :

«L'information a été faite à 2 reprises lors des CE des 30/04 et 19/05 avec intervention de Frédéric MICHELLAND sur le dernier CE. Les informations seront disponibles sur les comptes rendus du CE.

Une communication plus spécifique sur le fond B est en cours de rédaction par le membre du Conseil de Surveillance représentant le FCPE « B » des salariés.»

V. VESTIAIRE

Pouvez vous expliquer ce qui change et le nouveau fonctionnement ?

Réponse Direction :

«La demande de casiers supplémentaires a été faite il y a plusieurs mois pour répondre à un manque de place.

Le modèle actuel n'existe plus. Avec la mise en place des nouveaux vestiaires nous avons pu réparer les anciens, et mettre de côté des pièces pour réparation future.

3 types de vestiaires :

- *Casier pour vêtements des compagnons*
- *Casier pour les casques/sportifs*
- *Casier à chaussures (demandé lors de la mise en place des chaussures de sécurité obligatoire dans l'atelier) positionnés à différents endroits : plateau technique, escaliers, vestiaires.*

Chaque casier utilisé doit être identifié. Les personnes utilisatrices doivent se faire connaître à l'accueil.

Il est également envisagé d'ajouter des portes serviettes.»

VI. CONGES

Est-ce que toutes les personnes ayant demandé une dérogation de congés ont eu une réponse ? Combien en avez-vous accepté ?

Réponse Direction :

«Aucune en production. Le site sera fermé les semaines 32 33 et 34. La hiérarchie a fait cette information auprès des personnes concernées. Seule la maintenance est susceptible de réaliser des travaux sur les chaînes d'assemblage à confirmer..»

VII. REFECTOIRE

La prestation de la remplaçante du cuisinier habituel a apporté énormément de satisfaction à tous les salariés. Est-il possible de conserver une prestation identique ?

Pouvez-vous réaliser l'achat de 6 tables de type « table pique nique » à installer sur la terrasse extérieure

de la cantine ? Il est très regrettable que cet espace ne soit pas plus valorisé.

Réponse Direction :

«Nous avons effectivement fait ce constat, et avons fait la demande à Elior pour une prestation telle que nous en avons eu la démonstration quel que soit le personnel mis à disposition. Concernant l'éventualité d'installer des tables et chaises à l'extérieur, Elior nous fera passer une proposition lors de la prochaine commission restaurant..»

VIII. ESPACES VERTS

La plateforme logistique a entraîné la suppression d'une zone d'espace vert et l'arrachage d'arbres (notamment le prunus greffé par Mr MONTANEL). Pouvez-vous replanter une quantité d'arbre correspondante dans le talus. De plus certains arbres de la zone sont morts, pouvez vous également les remplacer ?

Réponse Direction :

«Nous allons examiner ce que prévoit le cahier des charges en matière d'espaces verts et demanderons les devis aux Services Généraux en fonction.»

IX. BILAN SOCIAL

Pouvez-vous nous communiquer une analyse de la rémunération des salariés par site et coefficients ?

Réponse Direction :

«Nous avons déjà fait une analyse qui n'a pas fait ressortir d'écart entre les rémunérations entre site. Nous étudions la meilleure manière de la partager avec les élus..»

X. DISCRIMINATION SYNDICALE

Nous avons relevé des cas où des choix d'organisation du travail (mobilité forcée, pression...) sont faits en fonction du mandat des salariés. Avez-vous conscience de ces choix de management ? Veuillez faire le nécessaire pour remédier à ce problème.

L'article de loi L 2141-5 indique :

« il est interdit à l'employeur de prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions en matière notamment de recrutement, de conduite et de répartition du travail, de formation professionnelle, d'avancement, de rémunération et d'octroi d'avantages sociaux, de mesures de discipline et de rupture du contrat de travail »

Réponse Direction :

«Aucune discrimination syndicale n'est à déplorer dans les cas évoqués. Bien au contraire, nous essayons de prendre en compte dans la mesure du possible les impératifs des mandats dans la répartition du personnel sur nos lignes d'assemblage en fonction des impératifs professionnelles. Nous avons eu l'occasion ces derniers jours de nous réunir avec certaines personnes pour bien définir notre position par rapport aux exigences professionnelles et à l'intégration des mandats des salariés.»

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **17 Juin 2015**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.